



Rapport

Date de la séance du CE : 3 mai 2023
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : 2022.WEU.834
Classification : Non classifié

Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA

Sommaire

1.	Synthèse	1
2.	Contexte	2
3.	Plan stratégique régional d'exploitation et plan directeur INFORAMA	2
4.	Variante « Centres de compétences »	4
4.1	Centre de compétences pour l'agriculture et l'économie familiale rurale à Zollikofen	7
4.2	Centre de compétences pour une culture maraîchère durable à Anet	8
4.3	Centre de compétences pour l'agriculture de montagne et d'alpage à Hondrich	8
5.	Calendrier	9
6.	Place du projet dans le Programme gouvernemental de législation et dans d'autres planifications importantes	9
7.	Répercussions financières de la variante « Centres de compétences »	10
8.	Répercussions sur les communes	13
9.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	13
10.	Proposition	13

1. Synthèse

Les locaux scolaires des différents bâtiments occupés par l'INFORAMA sont loin de remplir les exigences actuelles et futures posées par la Stratégie des locaux scolaires 2030. De plus, le fait que l'INFORAMA soit disséminé sur un grand nombre de sites n'est pas optimal pour son fonctionnement, son efficacité, sa gestion, son développement et sa culture d'entreprise. Pour moderniser cette institution, un plan stratégique régional d'exploitation et un plan directeur (stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA, ci-après « stratégie d'utilisation ») ont été élaborés sous la direction de la DEEE. Parmi les variantes envisagées, celle des « Centres de compétences » (regroupement des locaux de l'INFORAMA sur trois sites au lieu de sept) s'est avérée la meilleure. Le Conseil-exécutif est prié d'approuver la présente stratégie d'utilisation ainsi que le projet d'arrêté y relatif.

2. Contexte

L'INFORAMA est une division de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN), lui-même rattaché à la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) du canton de Berne. En tant que centre de formation, de vulgarisation et de conférence implanté sur sept sites, l'INFORAMA fournit un large éventail de prestations. Chacun des sites propose des formations différentes et les complète d'une offre de vulgarisation agricole.

Les infrastructures de l'INFORAMA ne satisfont plus aux exigences actuelles ; la Stratégie des locaux scolaires 2030 a mis en évidence divers manquements et difficultés imputables en partie à l'âge des bâtiments et à la hausse des exigences qualitatives (p. ex. en rapport avec les formes d'enseignement modernes). Du fait qu'il est réparti sur sept sites, l'INFORAMA est difficile à diriger dans sa globalité ; cette structure nuit également au développement d'une culture d'entreprise partagée et à la bonne allocation des ressources.

Outre les exigences posées à l'INFORAMA lui-même, il faut prendre en compte ses possibilités de coopérer avec des partenaires stratégiques : la collaboration entre l'INFORAMA et la Haute école spécialisée bernoise (BFH-HAFL) ou l'Agroscope est vite freinée par ses limites infrastructurelles. Une attention particulière doit être portée au partenariat stratégique qui lie l'INFORAMA à l'Union des paysans bernois (organisation du monde du travail [OrTra] active dans l'agriculture) dans le domaine de la formation professionnelle initiale en agriculture – notamment parce qu'il est devenu indispensable de créer un centre de cours interentreprises (CIE).

Enfin, il ne faut pas oublier les décisions et évolutions touchant les sites où l'INFORAMA est simple locataire. Ainsi, il devra peut-être quitter un jour le site de Schwand à Münsingen (faillite de l'entreprise Bio Schwand AG, acquisition par WBS AG du contrat de droit de superficie mis aux enchères) ainsi que celui de Waldhof à Langenthal (projet de construction et déménagement de l'école professionnelle de Langenthal).

3. Plan stratégique régional d'exploitation et plan directeur INFORAMA

En 2017, le directeur de l'INFORAMA a été chargé de rédiger un rapport visant à établir les besoins infrastructurels de l'INFORAMA et à trouver des stratégies pour y répondre. Ce rapport confidentiel intitulé « *Evaluation INFORAMA-Infrastrukturen 2030* » (évaluation des infrastructures de l'INFORAMA 2030, en all.), qui aborde des questions stratégiques concernant l'INFORAMA et son évolution, et qui représente à ce titre une base fondamentale pour la prise en compte du plan stratégique régional d'exploitation et du plan directeur INFORAMA, a été au cœur de la séance de discussion du Conseil-exécutif le 19 décembre 2018. Lors de cette séance, le Conseil-exécutif a confirmé que l'INFORAMA devait optimiser ses infrastructures et a salué l'intention de l'actuelle DEEE de procéder à des clarifications approfondies en collaboration avec l'actuelle DTT (OIC) pour résoudre ces problèmes (ACE 43/2019 « *Evaluation INFORAMA-Infrastrukturen 2030 – Ergebnissicherung* » du 23 janvier 2019). Les conclusions du rapport d'évaluation restent d'actualité. Avec ses 2000 personnes en formation réparties dans une centaine de classes, l'INFORAMA est de loin le plus grand des 17 instituts de formation et de perfectionnement que compte la Suisse en matière d'agriculture. Ses cursus attirent également des personnes d'autres cantons ; s'il s'agit de leur formation initiale, elle est financée conformément aux conventions intercantionales (principe du lieu d'apprentissage), alors que s'il s'agit d'une formation professionnelle supérieure, le lieu de provenance des étudiantes et étudiants ne joue aucun rôle (financement par sujet). Le futur positionnement de l'INFORAMA est décrit au chapitre 5 du rapport (« *Strategische Leitlinien* »).

Durant le premier semestre 2019, divers travaux préparatoires ont été menés sur cette base pour permettre au directeur de la DEEE d'annoncer en juillet 2019 le mandat consistant à concevoir un plan stratégique régional d'exploitation de l'INFORAMA. Un appel d'offres reposant sur un cahier des charges détaillé a permis de sélectionner un organe externe de soutien afin d'élaborer les bases nécessaires (« stratégie d'utilisation » ou phase O selon la SIA). Dans la foulée, un groupe de projet interdirectionnel (DEEE, DTT et INC) a rédigé le « plan stratégique régional d'exploitation et plan directeur INFORAMA » sous la direction d'une entité externe, avec la participation d'une représentation de l'OrTra, du Directoire de l'INFORAMA et, ponctuellement, des responsables des sites de l'INFORAMA. Après une analyse approfondie de la situation, ce groupe a présenté les trois solutions suivantes (chiffre 6 du plan) :

- **Statu quo** : l'INFORAMA reste implanté sur sept sites et ses locaux sont simplement remis en état.
- **Centres de compétences** : l'INFORAMA regroupe ses activités sur trois sites : Rütli (Zollikofen), Hondrich (pour l'Oberland bernois) et Anet (pour le Seeland).
- **Centralisation** : l'INFORAMA regroupe toutes ses activités sur un seul et même site.

Ces trois variantes ont fait l'objet d'une évaluation pluridimensionnelle (exploitation, construction, politique). La variante « Centres de compétences » en est sortie gagnante, aussi bien au niveau global que pour chacun des trois critères précités. Sur la base de ce résultat, un plan directeur a été élaboré pour mettre en œuvre cette variante sur les sites retenus en tenant compte des impératifs financiers (investir au bon moment et au bon endroit).

En novembre 2020, le comité directeur du projet (CDP) a pris connaissance du rapport « Plan stratégique régional d'exploitation et plan directeur INFORAMA », avec mandat de fournir des informations supplémentaires sur les besoins financiers. L'INFORAMA et l'OIC ont analysé ces informations et leur plausibilité, les ont soumises à un contrôle externe et les ont consignées dans un appendice au plan d'exploitation.

Ces informations complémentaires ont incité le comité de pilotage interdirectionnel du projet à se décider pour la variante « Centres de compétences » le 3 mars 2022 et à prévoir les étapes suivantes avant le lancement de la phase 1 :

- 1) Approbation par le Conseil-exécutif
- 2) Information de l'Union des paysans bernois (BEBV) : avril 2022
- 3) Information du groupe parlementaire Agriculture : fin mai 2022
- 4) Prise de connaissance par le Grand Conseil et les commissions concernées : après les vacances d'été

Ce calendrier s'est avéré impossible à respecter en raison, notamment, de la faillite de Bio Schwand AG et de la procédure de mise aux enchères qui s'en est ensuivie (8 décembre 2022). Comme l'issue de cette procédure aurait pu entraîner l'adaptation du plan d'exploitation et des variantes d'implantation de l'INFORAMA, la DEEE a décidé de ne présenter le développement stratégique régional prévu pour l'INFORAMA au Conseil-exécutif qu'ultérieurement à la « décision sur le site de Schwand ». Le fait que le canton de Berne ait renoncé à acquérir le droit de superficie et les biens immobiliers de Bio Schwand AG donne encore plus de poids à la variante « Centres de compétences ».

Dans sa réponse au chiffre 2 de la motion 204-2022 « Nouveau départ sur le site de Schwand pour le canton de Berne ! » (2022.RRGR.322), le Conseil-exécutif fait part de son intention de traiter cette affaire ces prochains mois et d'informer ensuite le public des aspirations stratégiques relatives à l'utilisation future des sites de l'INFORAMA. Il a proposé au Grand Conseil d'approuver ce point de la motion, ce que le Grand Conseil a fait à l'unanimité durant la session d'hiver 2022.

Avant l'élaboration de l'ACE demandant l'approbation de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA, le Conseil-exécutif s'est entretenu sur l'affaire le 1^{er} février 2023 (ACE du 22 février 2023 sur la consignation des résultats [*Ergebnissicherung*] ; 2022.WEU.834, en all.). Il s'est rallié à l'avis de la DEEE selon lequel la variante « Centres de compétences » permettra de couvrir au mieux les besoins infrastructurels inhérents au futur développement et à la modernisation de l'INFORAMA.

4. Variante « Centres de compétences »

Avec cette variante, l'INFORAMA sera doté d'infrastructures modernes et viables pour fournir ses prestations. La variante propose en outre une structure équilibrée entre une centrale forte (Rütti à Zollikofen) et deux centres de compétences régionaux (Hondrich pour l'Oberland bernois et Anet pour le Seeland).

Sa mise en œuvre présente notamment les opportunités suivantes :

- Elle permet d'obtenir un équilibre entre un fort ancrage régional dans le canton de Berne et une centrale de poids à Rütti.
- Elle permet de conclure des partenariats stratégiques (p. ex. avec Agroscope, BFH-HAFL et autres) sur les trois sites retenus et de contribuer par ces derniers à un rayonnement national, voire international. Dans un même temps, les partenariats entre les actrices et acteurs du terrain et les milieux de la formation, de la recherche et de la vulgarisation seront consolidés.
- Le regroupement et la répartition des investissements sur trois sites permettent de créer des infrastructures modernes et adéquates pour la formation, le perfectionnement et la vulgarisation.
- Le fait de regrouper les offres d'économie familiale rurale sur le site de Zollikofen permet de créer des effets de synergie (concentration des investissements pour les infrastructures spécifiques à ce domaine sur un seul site et non plus sur deux) et d'exploiter au mieux le partenariat avec BFH-HAFL.
- L'investissement dans trois sites de formation et de perfectionnement accessibles moyennant des temps de trajet raisonnables permet de garantir la proximité avec la clientèle et l'ancrage local.
- De manière générale, le regroupement sur trois sites favorisera la cohésion des équipes et l'échange de connaissances entre les expertes et experts des différents domaines spécialisés (équipes plus nombreuses, connaissances plus étendues, échanges facilités).

La variante « Centres de compétences » présente une plus-value considérable par rapport à la variante « Statu quo » dans les domaines des finances, des infrastructures, du positionnement ainsi que de l'organisation et de la gestion (voir chiffre 7 pour des explications plus approfondies sur l'aspect financier) :

Aspects financiers	- Le regroupement géographique des offres permet de créer des effets de synergie (≠ infrastructures spéciales à double et trop peu utilisées). - La concentration des investissements sur trois sites INFORAMA permet de doter ces derniers de locaux modernes, adéquats et flexibles pour les cours de formation et de perfectionnement. - Créatrice de forte valeur ajoutée, la branche maraîchère pourra se doter d'infrastructures de formation et de perfectionnement évolutives. - Durant la période concernée (2022-2051), le canton de Berne devra trouver 24,5 millions de francs s'il souhaite mettre en œuvre la variante « Centres de compétences » plutôt que d'en rester au statu quo. Il en retirera toutefois une plus-value considérable, que ce soit au niveau du développement ou du positionnement de l'INFORAMA. - Durant la même période, la variante « Centres de compétences » permettra en revanche de faire baisser les coûts d'exploitation de l'INFORAMA de plus de 18 millions de francs.
--------------------	--

Aspects infrastructurels	- Le fait de concentrer les investissements permettra de doter les sites de l'INFORAMA de locaux modernes, adéquats et flexibles pour la formation et le perfectionnement. - Tous les sites de l'INFORAMA disposeront d'infrastructures flexibles et évolutives (également pour d'autres utilisatrices et utilisateurs).
--------------------------	---

Positionnement de l'INFORAMA	- La concentration des investissements sur trois sites aisément accessibles rapprochera l'INFORAMA de sa clientèle. - Les stations d'essais « Agriculture de montagne et d'alpage » et « Cultures maraîchères » conféreront un rayonnement national, voire international à l'INFORAMA. - Des partenariats stratégiques d'importance nationale, voire internationale seront conclus ou développés (Agroscope, HAFL, VetSuisse...) - Un équilibre est recherché entre la concentration des synergies et l'ancrage local. - Si le profil des sites est clair, le positionnement de l'INFORAMA le sera également.
------------------------------	---

Organisation et gestion de l'INFORAMA	- Le travail d'équipe sera facilité (INFORAMA en tant qu'entité globale). - Si le profil des sites est clair, le positionnement de l'INFORAMA le sera également. - Le transfert de connaissances entre la recherche, la formation et la vulgarisation sera facilité. - La conclusion de partenariats avec l'économie privée et les associations sera facilitée. - La gestion du savoir sera facilitée (INFORAMA en tant qu'organisation d'expertise).
---------------------------------------	---

La variante « Centres de compétences » vise à réduire progressivement le nombre des sites de l'INFORAMA : de sept actuellement, ils passeraient à trois. Les centres de compétences pour lesquels des investissements sont prévus sont numérotés en vert sur l'illustration 1 ci-après, tandis que les sites dont un retrait partiel (b, c) ou total (a, d, e, f) est envisagé sont signalés en bleu sur l'illustration 2. Les répercussions concrètes de cette variante sont décrites plus loin (ch. 4.1 à 4.3).

Illustration 1 : modifications entraînées par la mise en œuvre de la variante « Centres de compétences » : futurs sites, sites avec investissements et coûts de remise en état

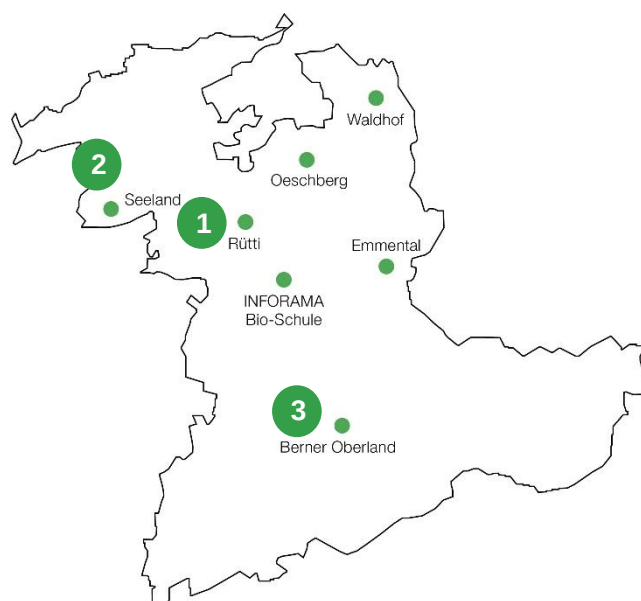
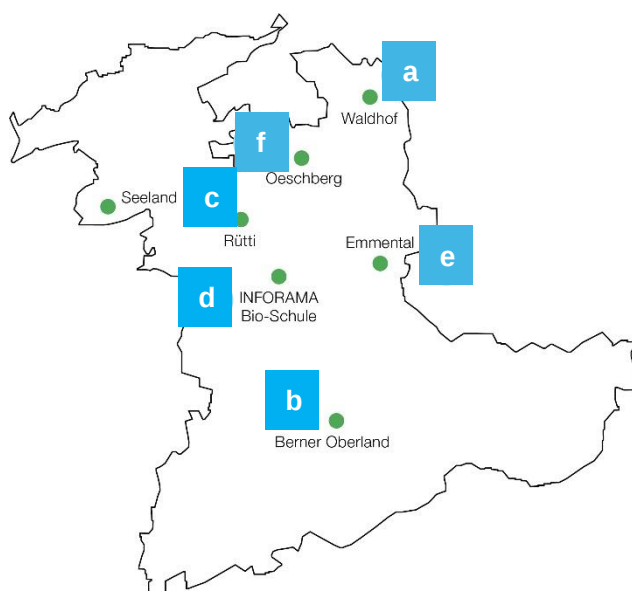


Illustration 2 : modifications entraînées par la mise en œuvre de la variante « Centres de compétences » : retrait partiel (b, c) et total (a, d, e, f, aucun coût de remise en état)



4.1 Centre de compétences pour l'agriculture et l'économie familiale rurale à Zollikofen

[Par ordre de priorité pour les excédents d'investissement : achevé entre 2032 et 2034]

Il convient de réaliser une étude de faisabilité pour évaluer le potentiel de l'INFORAMA dans son ensemble et les synergies envisageables avec ses partenaires sur place (en particulier BFH-HAFL). La possibilité de combiner les différentes étapes doit également faire l'objet d'un examen approfondi.

En vue de renforcer le partenariat stratégique avec la HES BFH-HAFL, un **premier train d'investissements** devrait être débloqué pour la réalisation d'un centre de compétences en économie familiale rurale et alimentation à Zollikofen (site INFORAMA de Rütli). À cet effet, des infrastructures modernes comprenant des salles de cours et des salles spécifiques (cuisine et jardin potager de formation, salles de préparation et de stockage des aliments, etc.) doivent être réalisées sur le site de Rütli. Ces travaux devraient s'achever en 2032.

Retrait a) et **retrait b)** : dès que les infrastructures requises seront disponibles sur le site de Rütli (probablement à partir de 2032), les infrastructures actuellement utilisées pour l'économie familiale rurale à Hondrich et Langenthal (Waldhof) seront démontées et les équipes de ces deux sites regroupées à Rütli.

Le **deuxième train d'investissements** concernera l'extension des locaux destinés à la formation sur le site de Rütli. Ces travaux devraient s'achever en 2034.

Retrait c) : une fois les travaux d'extension achevés, l'INFORAMA abandonnera totalement son site de la Molkereistrasse et le mettra à disposition d'autres usagers et usagers ou pour d'autres usages.

Le **troisième train d'investissements** vise à étendre l'espace destiné à la formation. Il s'agira surtout de prendre en compte les concepts relevant de l'économie de la connaissance et des nouvelles formes d'apprentissage et de travail. Les travaux, réalisés en deux étapes, devraient s'achever en 2032 et 2034.

Retrait d) : dès que les locaux prévus dans le cadre du troisième train d'investissements seront disponibles, les postes de travail et cursus se trouvant sur le site de Schwand à Münsigen seront déplacés sur le site de Rütli.

Retrait e) : une fois la troisième étape achevée, les postes de travail et cursus se trouvant sur les sites de Bäregg dans l'Emmental et de Waldhof à Langenthal seront tous déplacés sur le site de Rütli. La principale utilisatrice du 2^e site – à savoir l'école professionnelle de Langenthal (bfs) – quittera les lieux déjà avant.

Le **quatrième train d'investissements**, enfin, concerne le développement stratégique des infrastructures utilisées pour les conférences et des places de stationnement sur le site de Rütli, l'objectif étant d'en moderniser et intensifier l'utilisation (p. ex. en coordination avec la HES BFH-HAFL ou d'autres représentantes et représentants du cluster agricole de Zollikofen). Ces travaux devraient s'achever en 2032.

4.2 Centre de compétences pour une culture maraîchère durable à Anet

[Achevé en 2028]

Sur le site du Seeland à Anet, les investissements se feront en trois étapes. Ce site étant beaucoup moins complexe que ceux de Rütli Zollikofen et Hondrich, il est prévu de faire l'impasse sur l'étude de faisabilité pour entamer directement la phase de définition du projet/programme des locaux.

Le **premier train d'investissements** concerne la rénovation de l'internat – un projet en cours depuis plus de 15 ans. Cette possibilité d'hébergement moderne est très utile, car le site du Seeland gère la station d'essais décentralisée « Cultures maraîchères » en collaboration avec Agroscope, la HES BFH-HAFL et des organisations de la branche. Cette station jouit d'une réputation nationale, voire internationale. De plus, le site propose des blocs de cours pour former les futurs maraîchers et maraîchères de Suisse alémanique, qui ont eux aussi besoin d'un hébergement. Les travaux devraient s'achever en 2028.

Le **deuxième train d'investissements** finance des activités touchant à l'infrastructure de la station d'essais décentralisée « Cultures maraîchères » d'Agroscope. Le centre de compétences doit toutefois aussi permettre la conclusion d'autres partenariats s'il veut parvenir à renforcer la formation, la recherche et la vulgarisation dans ce domaine thématique sur le site du Seeland ainsi qu'à atteindre un rayonnement national ou international dans cette branche à forte croissance et valeur ajoutée qu'est la culture maraîchère. Ces travaux devraient s'achever en 2028.

Le **troisième train d'investissements** est prévu pour la remise en état globale des locaux destinés à la formation et à la vulgarisation (mesures d'assainissement et constructions de remplacement tenant compte des concepts relevant de l'économie de la connaissance et des nouvelles formes d'apprentissage et de travail). En Suisse, la culture maraîchère est une branche à forte valeur ajoutée profondément enracinée dans le Seeland ; grâce à ces investissements, des infrastructures modernes seront bientôt disponibles pour la formation et le perfectionnement. Les travaux correspondants devraient s'achever entre 2030 et 2035.

Retrait f) : dès que les locaux financés par le troisième train d'investissements seront disponibles, les postes de travail de la Station des cultures fruitières et du Service de la viticulture seront déplacés du site d'Oeschberg à Koppigen au site du Seeland à Anet.

4.3 Centre de compétences pour l'agriculture de montagne et d'alpage à Hondrich

[Achevé entre 2035 et 2038]

Deux étapes d'investissement distinctes ont été définies pour le site de l'Oberland bernois à Hondrich. Pour pouvoir prendre des décisions d'investissement viables sur le long terme, il est nécessaire d'évaluer le potentiel du site entier au moyen d'une étude de faisabilité. Cette dernière servira de base pour réaménager le site et prendre les décisions qui conviennent pour les différentes parties du complexe.

Dans le cadre du **premier train d'investissements**, le site de Hondrich sera modernisé sur la base d'une étude de faisabilité après le départ de la section d'économie familiale rurale (**retrait b)**). Il disposera ainsi d'infrastructures et de locaux évolutifs pour les cours, la vulgarisation et les conférences. Les travaux devraient débuter en 2032.

Le **second train d'investissements** finance des activités touchant à l'infrastructure de la station d'essais décentralisée « Agriculture de montagne et d'alpage » d'Agroscope. Le centre de compétences doit toutefois aussi permettre la conclusion d'autres partenariats s'il veut parvenir à renforcer la formation, la recherche et la vulgarisation dans ce domaine thématique sur le site de Hondrich ainsi qu'à lui conférer un rayonnement national. Les travaux devraient s'achever en 2038.

5. Calendrier

Le calendrier ci-dessous régit les processus de décision à venir :

Étapes	Compétence	Échéance
(1) Confirmation des investissements inscrits au budget 2024 et au plan intégré mission-financement 2025-2027 pour le site d'Anet	CE	De février à avril 2023
(2) Approbation formelle de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA par le Conseil-exécutif (= présente affaire)	CE	3 mai 2023
(3) Traitement par la commission compétente	DEEE	10 août 2023
(4) Prise de connaissance par le Grand Conseil	DEEE	Session d'automne 2023
(5) Approbation du budget 2024	GC	Session d'hiver 2023
(6) Inscription d'autres investissements dans le PII une fois l'avis du Grand Conseil connu	CE	Planification financière à partir de février 2024
(7) Mise en œuvre progressive sur la base du chiffre 4 du rapport	DTT d'entente avec la DEEE	De 2024 à env. 2040

6. Place du projet dans le Programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le développement infrastructurel de l'INFORAMA et la stratégie d'utilisation y relative ne font pas explicitement partie du Programme gouvernemental de législature 2023-2026. Ils sont toutefois étroitement liés aux deux axes de développement ci-après, définis par le Conseil-exécutif sous l'objectif stratégique « Pôle attractif pour l'innovation et l'investissement » :

- Le pôle universitaire et de formation, moteur d'innovation majeur, ainsi que l'écosystème d'innovation dans son ensemble sont renforcés.
- Le canton veille à l'attrait de l'infrastructure et à sa capacité à répondre aux besoins futurs, met à disposition les ressources nécessaires pour son entretien et garantit qu'elle soit utilisée de manière efficiente.

Les perspectives de développement visées par la variante « Centres de compétences » sont conformes à la Stratégie des locaux scolaires 2030 que l'OMP a élaborée conjointement avec l'OIC et les conférences des directions des écoles. Cette stratégie sert de guide lors de projets

d'investissement et peut répondre à des questions importantes lors des processus de décision politique.

7. Répercussions financières de la variante « Centres de compétences »

Lorsqu'il a procédé au calcul supplémentaire des coûts de remise en état, l'OIC a aussi vérifié et précisé les coûts d'investissement. Dans la foulée, il a examiné si les répercussions financières d'éventuels désinvestissements seraient plutôt positives ou négatives.

Les estimations de coûts ci-dessous reposent sur des calculs supplémentaires effectués pour la période 2022-2051 en tenant compte des régularisations usuelles pour l'OIC :

- Aucun coût de remise en état n'est saisi au titre des biens immobiliers qui seront abandonnés (pour cause de déménagement dans des locaux neufs).
- Les désinvestissements ne sont pas pris en compte puisque l'INFORAMA n'est pas l'utilisateur principal des sites d'Oeschberg à Koppigen et de Waldhof à Langenthal.
- Les investissements consentis au titre des biens immobiliers afferlés liés aux sites de Rütli et Hondrich ont été pris en compte.
- Estimation des coûts : +/- 30 %
- Les coûts d'entretien étant couverts par le crédit-cadre PEA, ils ne font pas partie des estimations de coûts.

Dans la variante « Centres de compétences », les activités sont centralisées sur les sites de Rütli (investissements de remplacement), Hondrich (Oberland bernois) et Anet (Seeland).
SUP : 22 940 m²

Coûts de remise en état	
Rütli	98 100 000
Seeland	20 500 000
Oberland bernois	33 800 000
Coûts de remise en état bruts	152 400 000
Investissements (y c. réserves nécessaires)	
Rütli	49 000 000
Seeland	12 800 000
Oberland bernois	4 000 000
Somme d'investissements brute	65 800 000
Variante « Centres de compétences »	218 200 000

Tableau 1 : coûts de remise en état et investissements prévus pour la variante « Centres de compétences »

La variante « Centralisation » a d'ores et déjà été abandonnée, d'abord parce qu'elle est considérablement plus coûteuse que les deux autres, et ensuite parce qu'elle est inadéquate, voire inapplicable dans un canton aussi grand et diversifié que celui de Berne.

Les deux autres variantes du plan d'exploitation ont fait l'objet d'un calcul exhaustif des coûts complets. Pour mieux replacer l'affaire dans son contexte global, les tableaux ci-après proposent une comparaison financière entre le « Statu quo » et les « Centres de compétences ».

C'est cette comparaison qui a finalement incité le comité de pilotage à choisir la variante « Centres de compétences ». Le Conseil-exécutif s'est également prononcé en faveur de cette variante lors de sa discussion du 1^{er} février 2023.

Les deux variantes ont ensuite été examinées sous l'angle du **compte d'investissements (CAPEX)**. Si la variante « Centres de compétences » est retenue, le canton de Berne devra déboursier un montant supplémentaire de 24,5 millions de francs par rapport à ce que requerrait la mise en œuvre de la variante « Statu quo ». Même la variante « Statu quo » requiert pour la même période quelque 200 millions de francs alors qu'elle implique presque exclusivement du maintien de la valeur et qu'elle n'apporte pas de plus-value ou d'avantage supplémentaire notable.

	Période d'observation : 2022 – 2051			
		1) Statu quo	2) Centres de compétences	Différence
CAPEX	Remise en état	172 400 000	152 400 000	- 20 000 000
	Investissements (nouvelles constructions)	21 300 000	65 800 000	+ 44 500 000
	TOTAL	193 700 000	218 200 000	+ 24 500 000

Tableau 2 : coûts de remise en état et investissements pour la variante « Centres de compétences » par rapport à la variante « Statu quo »

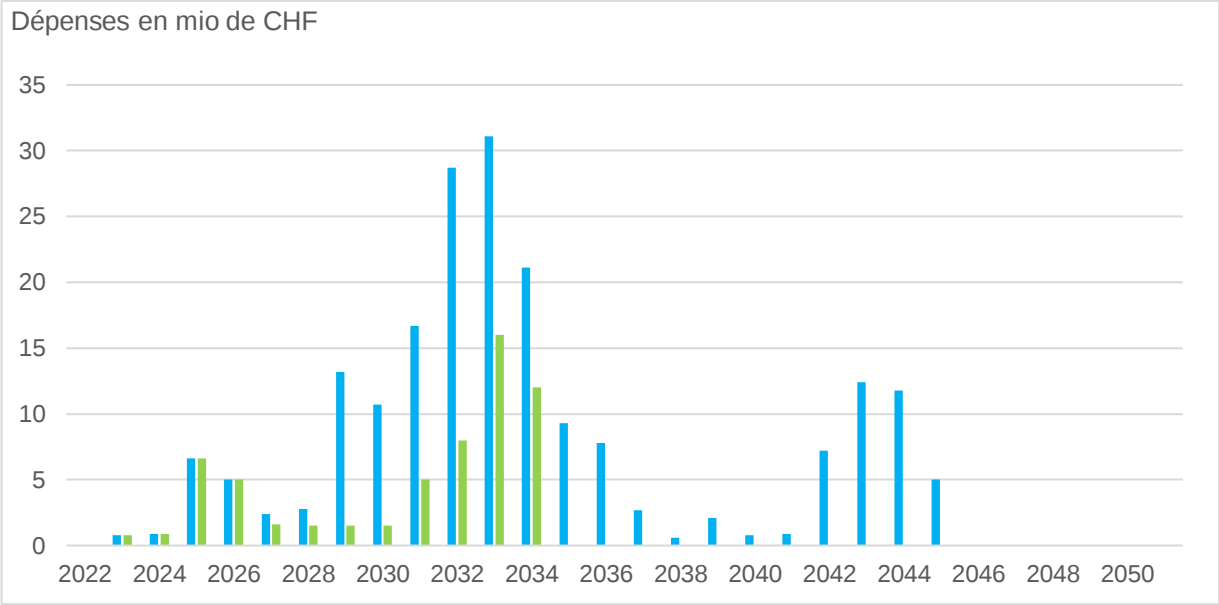
Les éléments qui suivent ressortent du **compte d'exploitation (OPEX)**. La réduction du nombre de sites visée par la variante « Centres de compétences » fait amplement baisser les coûts relatifs à l'exploitation des bâtiments, en raison d'amortissements considérablement réduits, et de coûts d'exploitation plus limités (Bâtiments et sites [pour l'INFORAMA] ainsi qu'entretien et approvisionnement / élimination [dans les deux cas pour l'OIC]). En outre, la variante entraîne des effets de synergie, puisque certaines fonctions ne seront plus pourvues deux fois et que des tâches pourront être réalisées plus efficacement (en particulier dans la formation à l'économie familiale rurale ainsi que par les secrétariats et les agentes et agents d'exploitation). Dans la période d'observation considérée, l'exploitation des centres de compétences coûtera 18,7 millions de francs de moins au canton que ne coûterait ce poste si le statu quo était maintenu.

	Période d'observation : 2022 – 2051			
		1) Statu quo	2) Centres de compétences	Différence
OPEX	Amortissements	107 742 000	102 055 000	- 5 687 000
	Coûts salariaux liés à l'exploitation (INFO)	159 041 000	153 618 000	- 5 423 000
	Bâtiments et sites (INFO)	40 304 000	36 221 000	- 4 083 000
	Entretien	28 814 000	27 513 000	- 1 301 000
	Approvisionnement/élimination	6 931 000	4 747 000	- 2 184 000
	TOTAL	342 832 000	324 154 000	- 18 678 000

Tableau 3 : coûts d'exploitation pour la variante « Centres de compétences » par rapport à la variante « Statu quo »

Attendu que la marge de manœuvre financière du canton de Berne restera probablement faible ces prochaines années, il convient d'échelonner les coûts de remise en état et les investissements pour les nouvelles constructions. L'illustration 3 expose la répartition des types de dépenses prévue par le plan stratégique régional d'exploitation et le plan directeur sur la période 2022-2051.

Illustration 3 : Échelonnement temporel des **coûts de remise en état** et des **investissements pour les nouvelles constructions**



Parmi ces futurs investissements, ceux mentionnés ci-dessous sont déjà inscrits au PII et au plan financier pour le site d'Anet, car il s'agit d'investissements en vue du maintien de la valeur urgents, en attente depuis de nombreuses années. Il convient donc de les financer séparément tout en les conciliant avec la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA, étant donné que le site d'Anet sera maintenu.

20.0155 Anet, INFORAMA, Herrenhalde 80a, rénovation

	[En mio de CHF]
Coûts totaux	10,8
2024	0,4
2025	0,5
2026	3,6
2027	5,2
Réserve	1,1

Les autres demandes de fonds seront soumises à l'approbation du Conseil-exécutif dans le cadre de la planification financière 2024 seulement. Le Conseil-exécutif pourra alors prendre en considération les recommandations du Grand Conseil.

8. Répercussions sur les communes

La mise en œuvre du plan stratégique régional d'exploitation et du plan directeur INFORAMA dans la variante « Centres de compétences » joue un rôle important pour la politique sectorielle et régionale du canton de Berne. Le regroupement sur trois sites prévu à moyen terme pour l'INFORAMA et ses sept sites actuels aura divers effets sur les communes et régions concernées (emplois, prestations dans le domaine de l'artisanat, trafic de proximité, attractivité de l'INFORAMA en tant que pôle de formation, etc.). Des réactions négatives sont à attendre en Haute-Argovie et dans l'Emmental.

9. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

La formation et la société s'influencent mutuellement. Un système de formation efficace contribue largement à la durabilité et au succès du tissu économique. Le plan stratégique régional d'exploitation de l'INFORAMA et la mise en œuvre de la variante « Centres de compétences » offrent de belles perspectives en la matière. Le développement des infrastructures immobilières est essentiel pour garantir le succès des offres de formation et de vulgarisation agricoles dans le canton de Berne ainsi que leur compétitivité au niveau national. L'agriculture bernoise doit fournir une large palette de prestations importantes pour la société ; pour assurer son avenir et surmonter les défis croissants qui l'attendent, il s'agit d'accorder une attention particulière à ses infrastructures et de veiller à leur modernisation.

10. Proposition

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement propose au Conseil-exécutif d'approuver le projet d'arrêté et la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA.